



DOUBLEMENT DE VOTRE BUDGET FORMATION !

**SUR LES COÛTS PÉDAGOGIQUES annuels
au titre du PLAN**

Pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés

Pour le moment, les mesures d'accompagnement ci-dessous sont mises en place pour toutes les demandes de prise en charge au titre du Plan de Développement des Compétences qui ont une date de réception à compter du 16 mars 2020 avec une date de début de formation débutant **entre le 16 mars et le 30 juin 2020** quelle que soit la date de fin de la formation.

	NEGOCE DE MATERIAUX	TRAVAUX PUBLICS	BATIMENT
Budget annuel « Coûts pédagogiques »	<11 salariés 2 000 € * 2 = 4 000€ >11 à 50< salariés 6 000€ * 2 = 12 000€	4 000 € HT/an/entr. * 2 = 8 000€ 4 500 € HT/an/entr. inactive * 2 = 9 000€	- 1 à 9 salariés : 3 600 € * 2 = 7 200€ - 10 à 19 salariés : 4 800 € * 2 = 9 600€ - 20 à 29 salariés : 6 000 € * 2 = 12 000€ - 30 à 39 salariés : 7 200 € * 2 = 14 400€ - 40 à 49 salariés : 8 400 € * 2 = 16 800€

Dans le cadre d'un cofinancement relatif aux coûts pédagogiques, Constructys sera en mesure de compléter les coûts pédagogiques pour les entreprises du Bâtiment de moins de 11 salariés et de 11 à 49 salariés, dans la limite de 30€/h.

Participation aux frais de **salaires** dans la limite de **13€ HT/heure/stagiaire** pour toutes les entreprises de **moins de 300 salariés du Bâtiment**, pour les entreprises de moins de **50 salariés des Travaux Publics et du Négoce des Matériaux de Construction**.

Service formation CAPEB 56



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

SIÈGE : 14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr -
www.apeb.fr/morbihan